

de la société, il y a beaucoup plus de fluctuations, en proportion, que ce que présente le total brut.

Le sénateur CARTER: Cette donnée apparaît-elle à la ligne trois avant les taxes?

M. BRYCE: En effet, monsieur.

Le sénateur CARTER: Les taxes dont on parle à la ligne trois sont-elles en grande partie les mêmes?

M. BRYCE: La taxe des sociétés et l'impôt personnel sur le revenu n'apparaissent pas du tout au tableau. Elles passent de ceux qui reçoivent ces revenus au gouvernement et n'apparaissent pas dans les prix du marché. Nous verrons cela au tableau 9.

Le sénateur CARTER: Vous n'avez donc aucune donnée pour montrer quels sont parmi les changements qui sont survenus ceux qui sont entrés dans les profits?

M. BRYCE: Nous pouvons facilement les obtenir. Je ne crois pas que nous les ayons en main maintenant. Nous les avons cependant en ce qui touche les dernières années. Les chiffres que nous avons ici indiquent que les bénéfices des sociétés, avant le prélèvement des taxes et des dividendes, pour les non-résidents, en 1965, étaient de cinq milliards, cent quatre-vingt-dix-neuf millions de dollars. De ce montant, les indemnités pour l'impôt sur le revenu étaient de deux milliards, cent soixante-quatre millions de dollars, soit environ quarante pour cent. Cela comprend évidemment les petites sociétés pour lesquelles le taux se trouve en deçà du taux général, de même que l'impôt fédéral et provincial. Une fois les impôts payés, les bénéfices des sociétés se chiffrent donc à trois milliards, trente-cinq millions de dollars. De ce montant, il faut retrancher les dividendes de 751 millions de dollars qu'ont reçus les non-résidents. Les bénéfices des sociétés qui sont restés au Canada sont donc de deux milliards, deux cent quatre-vingt-quatre millions de dollars. Les Canadiens ont reçu des dividendes se chiffrant à 796 millions de dollars. Les dons de charité que ces sociétés ont versés s'élèvent à 44 millions de dollars, somme évaluée ou que l'on a enregistrée en partie. Les bénéfices non distribués des sociétés reviennent donc à un milliard, quatre cent quarante-quatre millions de dollars. Voilà la somme restée entre les mains des sociétés.

Je pourrais vous donner les chiffres relatifs aux six dernières années, si vous le désirez.

Le sénateur CARTER: Je ne voudrais pas enlever ce temps au Comité. Il serait peut-être utile toutefois de les faire imprimer.

Le coprésident M. BASFORD: Nous pourrions l'obtenir plus tard au cours de la journée ou bien la semaine prochaine.

M. BRYCE: Je crois que je pourrais vous procurer les tableaux des comptes, revenus et dépenses nationaux pour 1965, ce qui constitue un bon instrument de travail. Nous en demanderons des exemplaires au Bureau fédéral de la statistique à l'intention des membres du comité. Je veux parler en particulier du tableau 50.

Le sénateur CARTER: Ce que vous avez dit ne se rapporte pas au 13.8 de la ligne dix et au 15.1 pour 1963 et 1964?

M. BRYCE: Seulement en ce qui touche l'augmentation des impôts indirects. C'est ce qui fait qu'il est plus difficile de vendre à un prix plus élevé. Je suis convaincu qu'une diminution des impôts indirects sur les alcools occasionnerait une hausse des profits pour les distillateurs. Il faut juger aussi, bien sûr, de la concurrence, mais je vous donne là un exemple extrême. Plusieurs autres choses dont la vente entraîne des impôts indirects importants auraient quelque peu le même effet. On se demande souvent ce que diminuer ou hausser la taxe de vente peut avoir d'effets sur les prix et par suite sur les bénéfices; parce qu'il